

III. *Avant de commencer la fabrication* de carburants pour moteurs, il y a lieu d'aviser la direction générale des douanes, afin qu'elle puisse ordonner les mesures de contrôle nécessaires.

Berne, le 8 décembre 1933.

Direction générale des douanes.

---

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

---

### Fournitures des chevaux de service dans la Suisse occidentale en 1934.

Les propriétaires de chevaux d'artillerie fédéraux et les fournisseurs qui ont l'intention de participer aux fournitures pour les écoles et cours militaires en 1934 sont invités à s'annoncer par écrit jusqu'au *31 décembre 1933* à l'officier de livraison des chevaux de la Suisse occidentale, *M. le lieutenant-colonel D. Grenon à Yverdon.*

Thoune, décembre 1933.

[2.]

Direction centrale pour la livraison des chevaux.

---

### Nouvelle édition de la constitution fédérale.

L'administration soussignée a publié une *nouvelle édition de la constitution fédérale* avec les modifications survenues jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1933. La brochure contient en outre un aperçu historique sur le développement du droit constitutionnel depuis le pacte fédéral ainsi qu'un répertoire alphabétique.

Prix de l'exemplaire broché: 1 fr. 50, plus le port; contre remboursement: 1 fr. 75.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

---

## Abonnement au Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale.

Le prix de l'abonnement au *Bulletin sténographique officiel* est de 12 francs par an, port compris, dans toute la Suisse. Il est de 16 francs, port compris, dans les autres pays de l'Union postale.

Le *Bulletin sténographique* contient les délibérations sur les lois fédérales et les arrêtés fédéraux d'une portée générale, ainsi que sur d'autres objets, lorsque l'un des conseils décide de les faire sténographier ou imprimer.

Le *Bulletin sténographique* est délivré peu après la clôture de chaque session, en fascicules avec couverture, table des matières et liste des orateurs. Au fascicule de décembre sont jointes en outre la table annuelle des matières et la liste annuelle des orateurs.

Les demandes d'abonnement doivent être adressées exclusivement à l'office expéditeur, l'« Imprimerie fédérative S. A. », à Berne. On peut se procurer au secrétariat soussigné le *Bulletin sténographique* des années précédentes et des fascicules isolés de ce bulletin.

### Matières des fascicules de la session d'automne 1933.

#### CONSEIL NATIONAL

(Prix: 4 fr. 50.)

##### Aperçu.

- Boissons distillées. Imposition des réserves.
- Café et thé. Surtaxes douanières.
- Chômage. Matériel militaire et travaux divers.
- Entreprises hôtelières. Prorogation des restrictions.
- Grands magasins. Mesures restrictives.
- Limitation des importations. 7<sup>e</sup> rapport du Conseil fédéral et nouvel arrêté fédéral.
- Postulat de la commission pour les grands magasins. Situation et activité de la commission d'étude des prix.
- Programme financier.
- Protection de l'ordre public. Loi.

#### CONSEIL DES ÉTATS

(Prix: 2 fr. 50.)

##### Aperçu.

- Boissons distillées. Imposition des réserves.
- Café et thé. Surtaxes douanières (vote final).
- Chômage. Matériel militaire et travaux divers.

Entreprises hôtelières. Prorogation des restrictions.

Grands magasins. Mesures restrictives.

Limitation des importations. 7<sup>e</sup> rapport du Conseil fédéral et nouvel arrêté fédéral.

Postulat de la commission des douanes. Compétences de la commission d'étude des prix.

Programme financier.

Protection de l'ordre public. Loi.

Secrétariat de l'Assemblée fédérale.

---

## **LE DROIT FÉDÉRAL SUISSE**

---

Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale  
en matière de droit public et de droit administratif depuis  
1903 jusqu'à 1928

SUITE DE L'OUVRAGE DE L. R. de SALIS

Exposé par ordre du Conseil fédéral suisse par

**WALTHER BURCKHARDT**

professeur à l'université de Berne.

Traduit de l'allemand par

**GEORGE BOVET**

vice-chancelier de la Confédération.

L'ouvrage complet comprendra cinq volumes.

Sont parus:

Tome I, 744 pages, broché 17 francs, relié 20 francs.

Tome II, 968 pages, broché 17 francs, relié 20 francs.

Tome III, 1000 pages, broché 17 francs, relié 20 francs.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, les membres du parlement fédéral, les bibliothèques publiques bénéficient d'un rabais extraordinaire de 25 pour cent en adressant leur commande aux éditeurs.

*Delachaux & Niestlé S. A., Neuchâtel.*

---

# TABLEAUX DES LOIS ET DES ARRÊTÉS FÉDÉRAUX SOU MIS AU REFERENDUM ET DES DEMANDES D'INITIATIVE

de 1909 à 1932

et des

## VOTATIONS FÉDÉRALES DEPUIS 1848

(électeurs, participation, acceptants, rejetants, etc.)

Les tableaux précités sont arrêtés au 31 décembre 1932. Ils sont réunis en une brochure que l'administration soussignée vend au prix de 1 fr. (plus les frais de port et de remboursement).

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

Administration des imprimés de la chancellerie fédérale.

### PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base légaux, sans égard à la réduction votée le 13 octobre 1933 par l'Assemblée fédérale. Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traite- ment fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Bureau fédéral des assurances.	II <sup>e</sup> chef de section.	9000 à 12,600	27 décem- bre 1933 [3...]	Etudes juridiques com- plètes; connaissance du droit des assurances; pra- tique de l'administration ou du barreau.
Il sera probablement pourvu à cette place par voie de promotion; dans ce cas, la place suivante sera vacante:				
Bureau fédéral des assurances.	Expert scientifique de I <sup>re</sup> évent. de II <sup>e</sup> cl. (juriste).	8000 à 11,600 évent. 6500 à 10,100	27 décem- bre 1933 [3...]	Etudes juridiques com- plètes; si possible con- naissance du droit des assurances et un peu de pratique dans l'adminis- tration ou le barreau. Allemand comme langue maternelle.
Entrée en fonctions: si possible le 1 <sup>er</sup> mars 1934.				

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Service de l'infanterie.	Commandant des écoles centrales et des écoles de tir. 2 instructeurs d'arrondissement.	11,800 à 15,380 (échelle A) 11,900 à 15,500 (échelle B)	16 décembre 1933 [1.]	Colonel dans le corps d'inspection de l'infanterie.
Service de l'infanterie.	1 <sup>er</sup> chef de section du service de l'infanterie.	10,400 à 14,000	16 décembre 1933 [1.]	Colonel dans le corps d'inspection de l'infanterie.
La place est occupée provisoirement.				
Direction des douanes à Genève.	Chef de bureau de II <sup>e</sup> classe à la direction des douanes à Genève.	5200 à 8800	23 décembre 1933 [2.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Lugano.	Contrôleur au bureau principal des douanes à Lugano.	4400 à 8000	23 décembre 1933 [2.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.
Direction des douanes à Bâle.	Chef de service à la direction des douanes à Bâle.	6000 à 9600	16 décembre 1933 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis-reviseur de l'administration des douanes.

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1933
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	13.12.1933
Date	
Data	
Seite	884-888
Page	
Pagina	
Ref. No	10 087 095

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.